



Guillaume Le Chanu

PRODUCTION AUDIOVISUELLE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRODUCTION VIDÉO

ARTICLE 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations entre GUILLAUME LE CHANU et ses clients. Elles constituent la base juridique de tous les contrats entre l'entreprise et les personnes signataires.

1.2 Champ d'application

« GUILLAUME LE CHANU » désigne Guillaume LE CHANU, entreprise individuelle, Siret N° 844 377 812 00012, dont le siège social est situé 23 Bêchepée 22800 LE FOEIL. Téléphone : 06 80 14 63 76

« CLIENT » désigne toute personne physique majeure ou personne morale, sollicitant les services de GUILLAUME LE CHANU et signataire du devis. La personne ou l'entreprise signataire des présentes Conditions Générales de Vente (signature accompagnée de la mention BON POUR ACCORD sur le devis) se porte garante du paiement de la facture même si celle-ci doit être établie au nom d'un tiers.

« PRESTATIONS » désignent l'ensemble des services mis à la disposition du client par GUILLAUME LE CHANU, à savoir :

- Films vidéo d'entreprise, commercial, produit, reportages, interviews, anniversaire, mariage...
- Montage vidéo
- Captations aériennes, terrestres
- Post-production
- Photographie
- Retouche photo

1.3 Acceptation des Conditions Générales de vente

Toute commande implique l'adhésion complète et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2. COMMANDE

2.1 Prise de commande

A la suite d'un premier contact, GUILLAUME LE CHANU proposera au client un devis gratuit précisant les points suivants :

- La durée de l'intervention, le lieu, la date et l'horaire.
- Une analyse des besoins du Client, un projet qui correspond à ses attentes, une explication des offres et du déroulement de la prestation.
- Les différentes options discutées entre le Client et GUILLAUME LE CHANU.
- Les scènes, lieux et personnes à prendre en vidéo (ou non), en ayant, bien sûr, leur consentement (droit à l'image).
- Le prix et le délai prévisionnel de la prestation si le Client a une date butoir de rendu.

Le devis, s'il est signé par le Client avec la mention « Bon Pour Accord » validera le projet et la mise en route de sa conception.

La commande devient définitive dès réception du devis dûment daté et signé, ainsi qu'un acompte de 30% du montant total du devis. Les signatures entraînent l'acceptation des termes du devis et des présentes conditions générales de vente.

Les prix des services sont ceux détaillés dans les devis ou contrats, acceptés par le client. Ils sont confidentiels, sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA (article 293 B du Code Général des Impôts).

GUILLAUME LE CHANU se réserve le droit de refuser une commande avec un client pour lequel il existerait un litige concernant le règlement d'une commande antérieure.

2.2 Modification de la commande

Toute modification d'une commande doit être faite dans les mêmes formes que la commande initiale.

Le client peut effectuer des retours concernant le style de retouches et demander à effectuer des modifications dans la limite de 2 retours. A la suite de la 3ème livraison, GUILLAUME LE CHANU se réserve le droit de facturer toute modification supplémentaire. Celle-ci fera l'objet d'un devis préalable et sera soumise à tarification de la part de GUILLAUME LE CHANU.

2.3 Annulation de la commande

Si des travaux ont déjà été effectués sur le projet, toute annulation de la commande rend acquis à GUILLAUME LE CHANU l'acompte qui y était joint. Cependant, si le client venait à annuler sa commande par écrit et recommandé avant la date de mise en production, son acompte de 30% sera remboursé dans l'intégralité.

Le client reconnaît le style artistique de GUILLAUME LE CHANU et s'engage à se fier à sa sensibilité artistique en toute connaissance de cause. GUILLAUME LE CHANU se réserve une liberté dans le rendu de la production vidéo tout en s'engageant à rendre un travail correspondant aux attentes du client. Une annulation de mauvaise foi de la part de ce dernier ne sera pas recevable.

ARTICLE 3. PRIX ET PAIEMENT DES PRESTATIONS

3.1 Prix des prestations

Les prix des prestations sont indiqués sur le devis du client.

Déclarés sous le régime de l'auto-entrepreneur, les services de GUILLAUME LE CHANU ne sont pas soumis à la TVA (article 293B du CGI).

Les prix sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans le courant de ce mois.

La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le devis. Tout service supplémentaire ne figurant pas dans le devis fera l'objet d'un devis complémentaire.

3.2 Modalités de paiement

Les modalités de règlement sont indiqués sur le devis du client. Le paiement pourra s'effectuer par virement, chèques ou espèces. Le paiement en espèces est interdit si le coût de la prestation est supérieur à 3000 euros.

Le mode de règlement sera établi au cas par cas avec un acompte de 30% à la signature du devis et le solde à la livraison de la prestation.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de la facture.

3.3 Défaut de règlement et pénalités de retard

A défaut de règlement à la date prévue, GUILLAUME LE CHANU se réserve le droit de mettre l'acheteur en demeure de payer la somme facturée et d'appliquer en sus le taux de l'intérêt légal ayant cours.

Si le retard de paiement excède deux mois, GUILLAUME LE CHANU se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.

Toute somme non réglée dans les délais, tout retard de paiement ou tout impayé d'une somme due par le client entraînera la suspension immédiate des prestations jusqu'à la régularisation de la situation. Cette suspension ne peut constituer une cause de responsabilité pour GUILLAUME LE CHANU. Le client ne pourra demander une indemnité à GUILLAUME LE CHANU du fait de la suspension de ses services suite à un incident de paiement.

En cas de contrat avec un professionnel, une indemnité forfaitaire de 40 euros est due à GUILLAUME LE CHANU pour frais de recouvrement à l'occasion de tout retard de paiement. L'indemnité ne s'applique pas si le client professionnel est en cours de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire. Ce montant forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard.

ARTICLE 4. EXECUTION DE LA PRESTATION

4.1 A destination d'un particulier

Lorsque le client est un particulier, GUILLAUME LE CHANU doit communiquer de manière claire et lisible au client, avant la signature du contrat, la date ou le délai auquel il s'engage à exécuter le service (article L.111-1, 30 du Code de la consommation).

GUILLAUME LE CHANU doit exécuter le service à la date indiquée. Il peut toutefois convenir avec son client d'une autre date d'exécution que celle initialement prévue.

4.2 A destination d'un professionnel

Entre professionnels, les délais de livraison se négocient librement. Le délai sera simplement indicatif. Un retard d'exécution ou de livraison n'autorise pas l'acheteur professionnel à annuler la vente, à refuser la marchandise ou à réclamer des dommages et intérêts.

ARTICLE 5. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

GUILLAUME LE CHANU s'engage à exécuter la prestation selon les indications du client, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique et/ou physique (accident, catastrophe naturelle, impossibilité physique du prestataire...).

Si GUILLAUME LE CHANU ne pouvait réaliser sa prestation, une nouvelle date sera, si possible, reprogrammée. A défaut, l'acompte sera intégralement restitué au client.

GUILLAUME LE CHANU S'ENGAGE À :

- Signer un accord de confidentialité si le client le souhaite.
- Restituer tout document fourni par le client à la fin de la mission.

LE CLIENT S'ENGAGE À :

- Ne pas détourner, copier ou utiliser les fichiers numériques fournis en dehors du champ d'application précisé dans le contrat ou devis liant les deux parties.
- Les clauses du contrat ou devis signé entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent être communiquées à des tiers non autorisés.

ARTICLE 6. CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AU TOURNAGE D'UNE VIDÉO

Pour la prise de vue vidéo, GUILLAUME LE CHANU s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour se conformer aux indications fournies par le client, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique ou en rapport à l'existence des droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers.

La priorité de GUILLAUME LE CHANU est de livrer à son client un film de qualité mais certains éléments, indépendants de sa volonté, peuvent parfois rendre difficiles les prises de vue. Par temps pluvieux ou orageux, les prises de vue en extérieur, aériennes et terrestres, peuvent être rendues impossibles, difficiles voire dangereuses.

En cas de situations jugées dangereuses ou présentant un risque potentiel pour le cameraman et/ou son matériel, GUILLAUME LE CHANU se réserve le droit d'interrompre momentanément ou définitivement les prises de vue.

Le client peut être sollicité pour obtenir les autorisations nécessaires requises dans les lieux publics. Si GUILLAUME LE CHANU ne pouvait réaliser sa prestation, l'acompte sera intégralement rendu au client.

ARTICLE 7. DROIT DE RÉTRACTATION DES PARTICULIERS

Conformément aux dispositions de l'article L 221-18 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour des produits confectionnés sur commande. Ainsi, le droit de rétractation ne peut pas être mis en oeuvre dans le cadre des prestations fournies par GUILLAUME LE CHANU.

ARTICLE 8. DROIT DE PUBLICITÉ

Le CLIENT autorise GUILLAUME LE CHANU à citer son nom et sa dénomination sociale, les extraits de productions vidéo, à titre de référence pour la promotion commerciale de GUILLAUME LE CHANU. Le CLIENT peut s'opposer à cette mesure par simple courrier adressé au PRESTATAIRE.

ARTICLE 9. DROIT A L'IMAGE

Le client s'engage à informer ses figurants et/ou participants sur le fait qu'ils seront filmés et/ou pris en photo sans qu'ils ne demandent de droit à l'image. Si toutefois, certaines personnes ne souhaitaient absolument pas apparaître, le client s'engage à en informer au plus vite GUILLAUME LE CHANU.

ARTICLE 10. DROIT DE DIFFUSION

GUILLAUME LE CHANU se donne le droit d'utiliser les images issues de la prestation et de les diffuser sur son site internet. Et, si besoin, via des plateformes vidéo, ce dans un objectif de promotion de son activité. En cas de refus de la part du Client, ce dernier doit adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à GUILLAUME LE CHANU motivant son refus de diffusion.

ARTICLE 11. DROIT DE REPRODUCTION

Selon l'article L.335 1-4 du Code de la propriété intellectuelle, le droit de reproduction des vidéos/ DVD est interdit.

ARTICLE 12. ATTRIBUTION DE COMPETENCE EN CAS DE LITIGE

Le présent contrat est régi par la loi française. Les parties chercheront, préalablement à toute procédure contentieuse, une solution amiable aux différends qui pourraient survenir. En cas de litige et à défaut de solution amiable, seuls les tribunaux Français seront jugés compétents.

« LU ET APPROUVÉ »

DATE :

SIGNATURE :